



Résumé d'entrevue : L'honorable Filomena Tassi, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada

Ce résumé d'entrevue doit être lu en parallèle avec le rapport institutionnel du ministère des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada (**SPAC**) et le résumé d'entrevue du groupe de témoins de SPAC composé de Paul Thompson (sous-ministre), Catherine Poulin (sous-ministre adjointe, Direction générale de la surveillance) et Lorenzo Leraci (sous-ministre adjoint, Approvisionnements).

La ministre Tassi a été interviewée par Shantona Chaudhury, Yves Côté, Gordon Cameron et Alexandra Heine le 5 septembre 2022. Les questions concernant ce résumé d'entrevue doivent être adressées à M. Cameron.

Le texte entre [crochets] correspond à des notes explicatives fournies par l'avocat de la Commission pour faciliter la compréhension du texte.

Contexte

L'honorable Filomena Tassi était ministre de SPAC du 26 octobre 2021 au 31 août 2022. Elle occupait cette fonction pendant le Convoi de la liberté (**Convoi**). Le 31 août, elle a été nommée ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Rôle de la ministre Tassi dans la réponse du gouvernement fédéral au Convoi

La ministre Tassi a déclaré avoir joué un rôle minime dans la réponse du gouvernement fédéral au Convoi. Elle n'a pas participé aux réunions du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences ni à celles du Groupe d'intervention en cas d'incident. [Le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences évalue les menaces et les risques pour la sécurité du Canada et des Canadiens, et il gère les situations d'urgence en assurant un leadership intégré à l'échelon ministériel. Il s'est réuni les 3, 6 et 8 février 2022. Le Groupe d'intervention en cas d'incident offre au premier ministre et aux ministres fédéraux un forum pour communiquer et recevoir des mises au point opérationnelles, délibérer et prendre des décisions au titre d'un processus accéléré du Cabinet. Il s'est réuni les 10, 12, 13 et 16 février, et tous les jours par la suite jusqu'au 23 février.]

La ministre Tassi a aussi expliqué qu'elle avait été très peu engagée dans le processus décisionnel interne de SPAC et la coordination avec les parties prenantes et d'autres ministères et organismes. Elle avait délégué ses pouvoirs au sous-ministre Thompson et c'est lui qui prenait les décisions relativement aux demandes d'approvisionnement et de services. Le sous-ministre Thompson était également responsable des communications et de la liaison avec les organismes qui travaillent en étroite collaboration avec SPAC, dont la Commission de la capitale nationale (**CCN**), le ministère des Anciens Combattants et le ministère de la Défense nationale (**MDN**).



Pendant toute la durée de la manifestation du Convoi, le sous-ministre Thompson a informé régulièrement la ministre Tassi de ces décisions et communications. La ministre a expliqué qu'elle n'était pas intervenue, car elle avait toute confiance dans le sous-ministre. L'information lui était toujours transmise de vive voix, jamais par écrit.

Rôle de SPAC durant la manifestation du Convoi

La ministre Tassi a expliqué que durant la manifestation du Convoi, SPAC traitait les demandes d'approvisionnement et de services des parties prenantes, dont le Service de police d'Ottawa (**SPO**) et la Ville d'Ottawa, de même que d'autres ministères et organismes fédéraux, comme le Service de protection parlementaire (**SPP**). Les demandes que SPAC recevait pendant la présence du Convoi concernaient principalement la fourniture de glissières de béton et de clôtures, ainsi que leur installation à l'intérieur ou autour de biens fédéraux dont SPAC a la responsabilité, comme le monument aux morts.

La ministre Tassi a précisé que la responsabilité de SPAC à l'égard de certains biens fédéraux se limite à assurer leur protection et leur entretien. Il ne lui appartient pas de prendre des décisions relatives au maintien de l'ordre ou à la protection et à la sécurité des personnes à l'intérieur ou autour de ces biens. Ces décisions incombent aux autorités compétentes, le SPO, le SPP et la Gendarmerie royale du Canada.

La ministre Tassi a souligné aussi que certains biens dont SPAC est responsable se trouvent à des endroits où les compétences se chevauchent. [Par exemple, le Monument aux anciens combattants autochtones, sous la responsabilité de SPAC, se trouve dans le parc de la Confédération, qui est du ressort de la CCN.] Quand c'est le cas, SPAC doit en tenir compte et collaborer avec les autorités compétentes. Le sous-ministre Thompson était responsable de la liaison avec les différentes autorités compétentes durant la manifestation du Convoi, mais la ministre Tassi a pu constater que la communication était bonne avec la CCN et les autres parties prenantes, notamment le MDN et le ministère des Anciens Combattants. Toutes les parties travaillaient dans un esprit de collaboration pour assurer la préservation des biens et la sécurité des personnes.

La ministre Tassi ne pouvait pas vraiment dire si SPAC a reçu des demandes d'approvisionnement concernant des dépanneuses durant la manifestation du Convoi. Elle se rappelait que SPAC avait eu des discussions sur sa capacité de fournir du matériel pour aider au remorquage de camions stationnés sur la rue Wellington. Il est ressorti de ces discussions que le matériel dont disposait SPAC ne pouvait pas être d'une grande aide pour ces opérations. Le sous-ministre Thompson avait aussi avisé la ministre Tassi qu'on se préparait à ce qu'il soit difficile de faire remorquer les camions du Convoi par les conducteurs de dépanneuse.